



Le petit Vincelais

Nouvelles municipales et locales

Le mot du Maire

Chères Vincelaises, Chers Vincelais,

J'ai le plaisir de vous présenter un numéro spécial du Petit Vincelais consacré au budget et aux finances de la commune. Cette année, cette édition portera plus particulièrement sur le budget général municipal. L'an prochain, un hors série sera dédié au budget de l'eau.

Nous avons essayé d'être le plus pédagogique possible dans la présentation des comptes communaux, ce qui n'est pas toujours chose aisée compte tenu des spécificités de la tenue des comptes publics.

Néanmoins, sachez que la commune de Voinsles, pour la deuxième année consécutive, a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux alors que le niveau de ses investissements depuis 2008 n'a jamais été aussi important. Parallèlement, le montant des emprunts par habitant reste très en dessous de la moyenne nationale.

Vous trouverez également dans ce numéro les principaux projets de réalisations prévus au cours de l'exercice 2012.

Je vous souhaite une très bonne lecture et vous dis à très bientôt, notamment lors des manifestations organisées au sein de notre village.

Votre bien Dévoué,

Olivier Husson



ELABORATION DU BUDGET

Chaque année, la commune doit déterminer son budget, c'est-à-dire les recettes et les dépenses en accord avec :

- les priorités de la politique municipale,
- la richesse de la commune,
- l'obligation d'équilibrer les comptes.

L'élaboration du budget est un acte fondamental ; il autorise juridiquement la commune à percevoir des recettes et à engager des dépenses. C'est un outil de contrôle qui permet de suivre la gestion communale.

Procédure d'élaboration du budget à Voinsles

La procédure d'élaboration du budget à Voinsles s'étend du 1^{er} novembre au 31 mars.

L'ensemble des conseillers municipaux et des membres des comités consultatifs participent à l'élaboration du budget au travers des différentes commissions.

| | |
|--------------------------------|--|
| Président Olivier Husson | Commission eau et assainissement Commission sécurité / défense incendie Commission finances Commission voirie / sécurité routière |
| Président Frantz Lalande | Commission sport, nature et environnement Commission fleurissement Commission décorations et illuminations |
| Présidente Barbara Bosselmeyer | Commission animations église Commission gîte |
| Président Laurent Maugenest | Commission bâtiments publics Commission infrastructures électriques |
| Présidente Evelyne Rietsch | Commission communication Commission site internet Commission urbanisme |

Chaque président réunit les membres de la commission dont il a la charge afin de définir les travaux, services et manifestations à mettre en œuvre.

Après concertation au sein des commissions, les projets chiffrés sont soumis à la commission finances, qui détermine le montant des investissements réalisables, le recours éventuel à un emprunt et le niveau des impôts locaux.

Le maire et les adjoints se réunissent ensuite afin de procéder aux arbitrages nécessaires entre les différents projets en fonction des priorités déterminées collectivement.

Le projet de budget rectifié est ensuite présenté aux membres du conseil municipal lors d'un débat d'orientation budgétaire.

Le dernier acte de ce long processus est le vote du budget primitif, le vote des taux des 4 taxes, le vote des emprunts et le vote de la durée des amortissements lors d'un conseil municipal.

Les dépenses de la commune peuvent être répertoriées par domaines d'intervention ; voirie, eau potable, école, aide sociale, sport, culture, animations, ...

En termes de comptabilité, on peut aussi les classer en dépenses et recettes de fonctionnement ou dépenses et recettes d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se regroupent en différents chapitres:

-> *Charges à caractère général :*

- entretien des rues, des espaces verts, des bâtiments (chauffage, nettoyage)
- frais d'affranchissement, de télécommunications
- maintenance et primes d'assurances
- fêtes et cérémonies
- achat de fournitures diverses (petit équipement, voirie, fournitures administratives)

-> *Charges de personnel et frais assimilés :*

- salaires et charges sociales du personnel employé dans les différents services
- assurance du personnel
- médecine du travail

-> *Autres charges de gestion courante :*

- action sociale
- contributions aux différents syndicats (école, collège, rivières...)
- subventions versées aux associations
- indemnités des élus

-> *Charges financières des emprunts*

- remboursement des intérêts d'emprunts

Les recettes de fonctionnement

Elles ont essentiellement 3 origines différentes : les impôts locaux, les dotations de l'état et les revenus divers.

Impôts

Les impôts locaux sont la première source de financement des communes. La plus grande partie des impôts locaux repose sur 4 taxes :

- la contribution économique territoriale est versée par les personnes physiques ou morales qui exercent une activité professionnelle (sociétés, commerçants ...),
- la taxe d'habitation : elle est due par tout locataire ou propriétaire demeurant au 1^{er} janvier de l'année dans un local d'habitation,
- la taxe foncière sur le bâti : elle est payée par les propriétaires de bâtiments (maisons ou appartements, usines, commerces),
- la taxe foncière sur le non bâti : elle est payée par les propriétaires de terrains qui ne comportent pas de construction.

Les élus ont la possibilité de modifier à la hausse ou à la baisse le taux des impôts locaux dans les limites fixées par la loi. C'est pourquoi les montants des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la contribution économique territoriale sont différents d'une commune à l'autre.

En avril 2012, le conseil municipal de Voinsles a décidé de ne pas augmenter les impôts pour la deuxième année consécutive.

Evolution des quatre taxes

L'article 2 de la loi de finances n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle et l'a remplacée par de nouvelles impositions.

Les taxes foncières sur le non bâti et les taxes d'habitation sont désormais perçues par les communes et non plus par le département et la région. Chaque collectivité se trouvant en excédent, compte tenu de ces réformes, doit verser le surplus au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), les fonds étant reversés aux collectivités en déficit du fait de la diminution de la taxe professionnelle.

C'est le cas de la commune de Voinsles qui doit reverser 57 241 € au FNGIR en 2012 à l'identique de 2011 soit 20% des impôts perçus.

Revenus divers

Les revenus divers proviennent de la vente de certains services municipaux, de revenus locatifs (salle des fêtes par exemple).

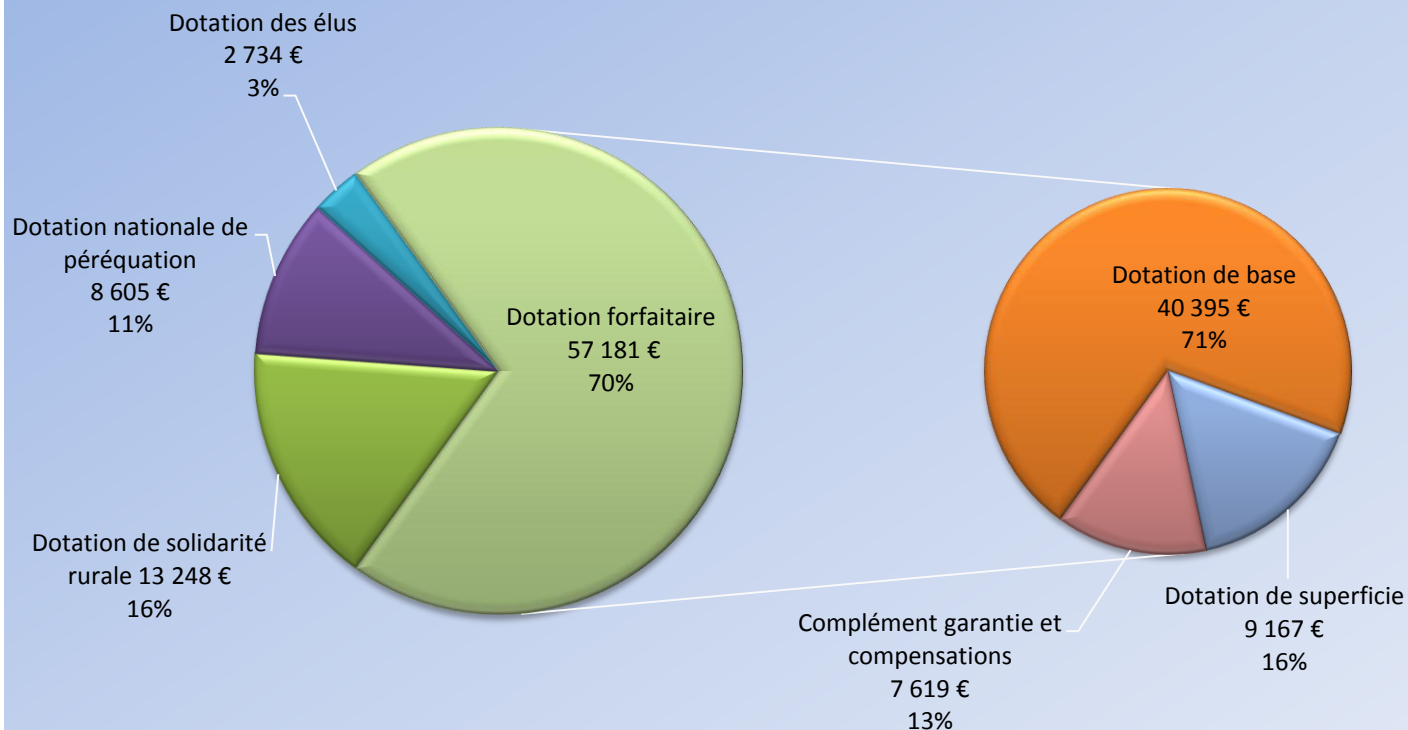
Dotations

L'état reverse également à chaque commune une somme d'argent (dotations de l'état) évaluée en fonction de différents critères. Il s'agit de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui comprend trois volets :

- ❖ la dotation forfaitaire, socle de la DGF, qui est composée :
 - d'une dotation de base
 - d'une dotation de superficie
 - d'un complément de garantie
 - d'une compensation de la taxe professionnelle
- ❖ la dotation d'aménagement, qui regroupe trois dotations de péréquation* :
 - la dotation de solidarité rurale (DSR)
 - la dotation nationale de péréquation (DNP)
 - la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) (1)
- ❖ la dotation des élus

* péréquation : mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales

Dotations 2012



(1) La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) n'est pas perçue par la commune de Voinsles.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se regroupent également en différents chapitres :

-> *Immobilisations incorporelles* :

- Frais d'études
- Concessions, brevets, licences, logiciels

-> *Immobilisations corporelles* :

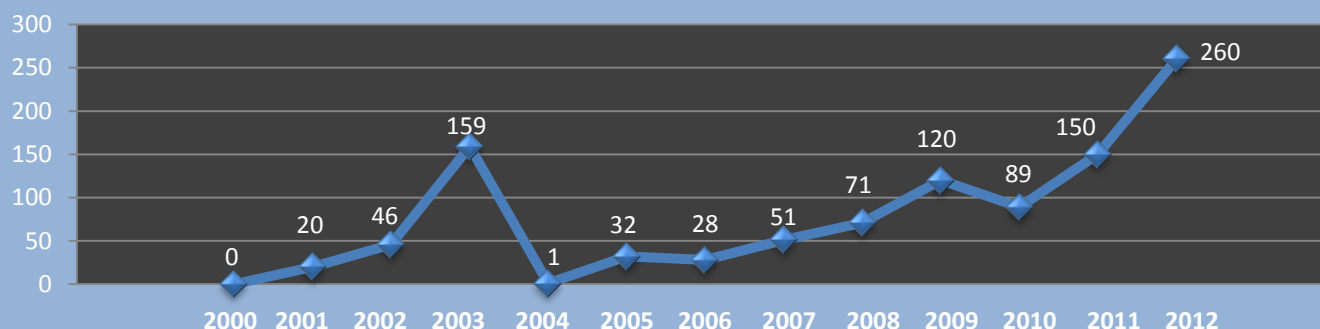
- Terrains
- Bâtiments publics (local technique par exemple)
- Réseaux et installations de voirie (coussins berlinois par exemple)
- Sécurité incendie
- Achat de matériel

-> *Emprunts et dettes assimilées*

- capital des emprunts à rembourser

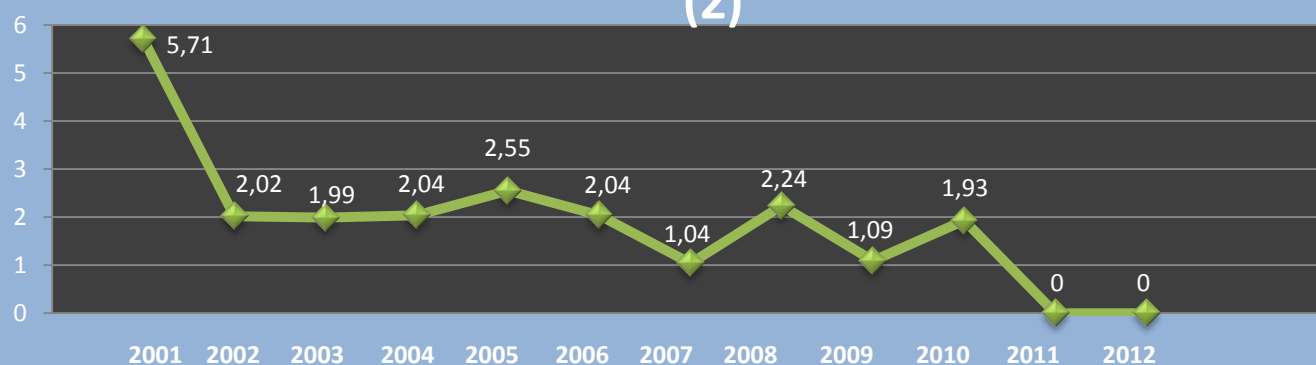
L'équipe municipale décide de la totalité de ces dépenses, ce qui implique une gestion rigoureuse. Les deux graphiques suivants illustrent la politique suivie en termes d'investissements (1) et l'augmentation en pourcentage du taux de la taxe d'habitation (2).

Evolution des investissements en capitaux (1)



Depuis 2008, beaucoup d'investissements ont été réalisés, alors qu'en parallèle la taxe d'habitation a très peu augmenté. Les dépenses d'investissement permettent de réaliser les différentes infrastructures et équipements de la commune (city-stade, ...).

Evolution de la taxe d'habitation en pourcentage (2)



Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se regroupent également en différentes catégories :

-> *Subventions d'investissement reçues*

- Etat, régions, départements,...
- Dotation globale d'équipement

-> *Emprunts et dettes assimilés*

-> *Dotations, fonds divers*

- FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)
- Taxe d'aménagement
- Excédents de fonctionnement capitalisés

Emprunts

La commune peut emprunter auprès des banques pour financer des investissements importants (pour l'année 2012, emprunt de 80 000 € pour financer une partie des investissements). Elle a ainsi la possibilité, en étalant le remboursement, d'en répartir le coût sur plusieurs années. Ce sont les élus qui décident ou non de recourir à l'emprunt.

Fonds de compensation de la TVA

Le FCTVA a pour objet la compensation par l'état aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements déduction faite des subventions reçues sur la base d'un taux forfaitaire.

La taxe d'aménagement

Créée en 2011 pour une mise en application sur les dossiers déposés à compter du 1^{er} mars 2012, elle remplace, entre autres la taxe locale d'équipement. Les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux...) sont assujetties à la taxe d'aménagement. Le taux voté par le conseil municipal en date du 29 novembre 2011 est de 5% sur l'ensemble du territoire.

BUDGET COMMUNAL COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Lors de la séance du 3 avril 2012, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2011.

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|----------------------------|------------|---------------------------|-------------|
| Dépenses | 401 424.33 | Dépenses | 173 286.96 |
| Recettes | 472 545.63 | Recettes | 98 923.38 |
| Résultat de fonctionnement | 71 121.30 | Résultat d'investissement | -74 541.02 |
| Résultat reporté 2010 | 56 086.21 | Résultat reporté 2010 | -26 541.02 |
| Excédent 2011 | 127 207.51 | Déficit 2011 | -100 904.60 |

Solde global de clôture 26 302.91 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2011 SUR L'EXERCICE 2012

| FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | |
|--------------------------------------|------------|---------------------------------------|-------------|
| Excédent d'exploitation | 127 207.51 | Déficit d'investissement | -100 904.60 |
| Besoin de financement investissement | -65 828.26 | Solde des restes à réaliser (positif) | 35 076.34 |
| Excédent de fonctionnement | 61 379.25 | Besoin de financement | -65 828.26 |

Les dépenses de fonctionnement sont en corrélation avec le budget primitif voté. Nous avons bénéficié d'un différentiel positif de 28 672 € en recettes de fonctionnement grâce à la perception de sommes supérieures à celles prévues sur la taxe additionnelle des droits de mutation et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Les investissements prévus ont été réalisés à l'exception de la révision du PLU, reportée en 2012 en raison d'une dépense imprévue (remplacement du moteur du tracteur-tondeuse).

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2012

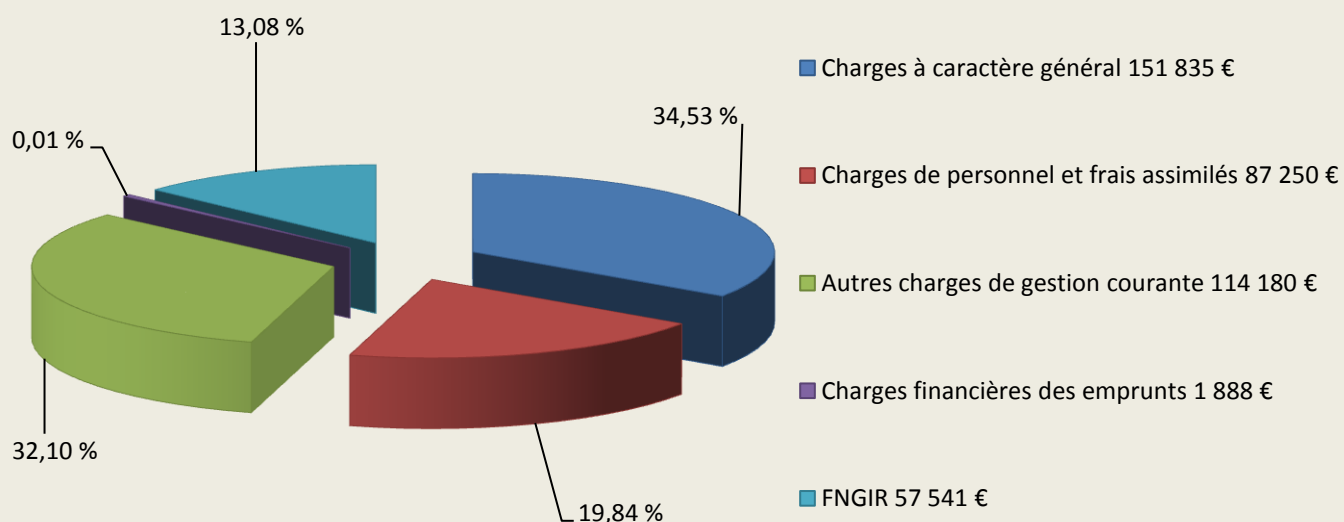
Le 3 avril 2012, le conseil municipal à l'unanimité, a adopté le budget primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

| BP 2012 | Investissement Dépenses | Investissement Recettes |
|------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Crédits au titre du présent budget | 270 251.61 | 336 079.87 |
| Restes à réaliser 2011 | 5 923.66 | 41 000.00 |
| Résultats reportés | 100 904.60 | |
| Total de la section | 377 079.87 | 377 079.87 |

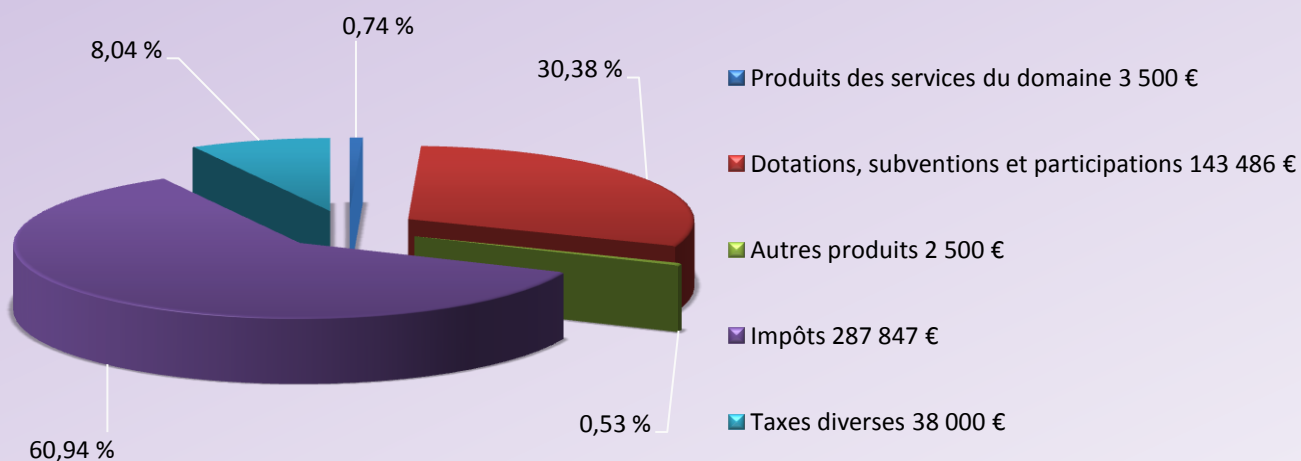
| BP 2012 | Fonctionnement Dépenses | Fonctionnement Recettes |
|------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Crédits au titre du présent budget | 516 357.17 | 512 218.92 |
| Reversement GIR | 57 241.00 | |
| Résultats reportés | | 61 379.25 |
| Total de la section | 573 598.17 | 573 598.17 |

Le fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

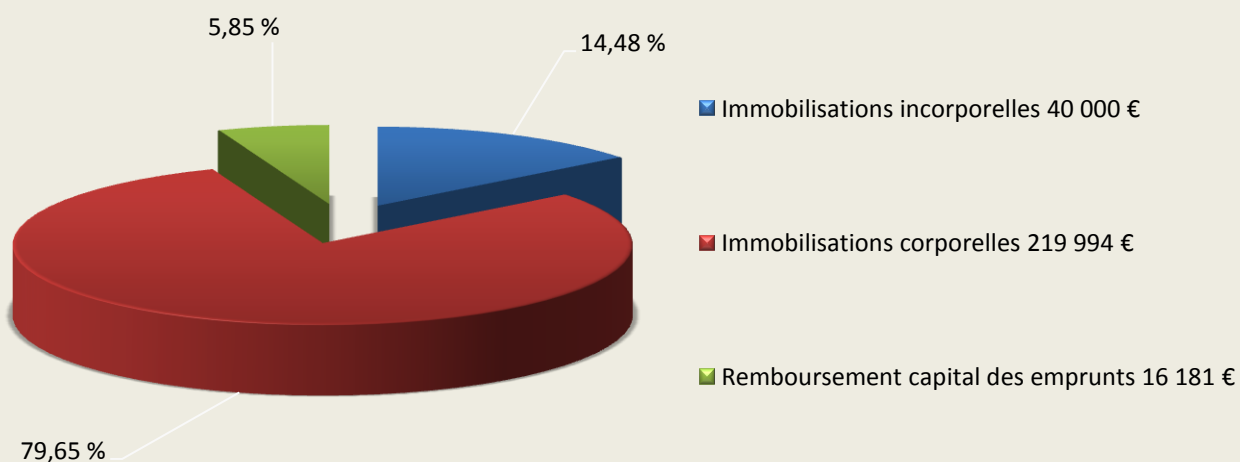


Recettes de fonctionnement

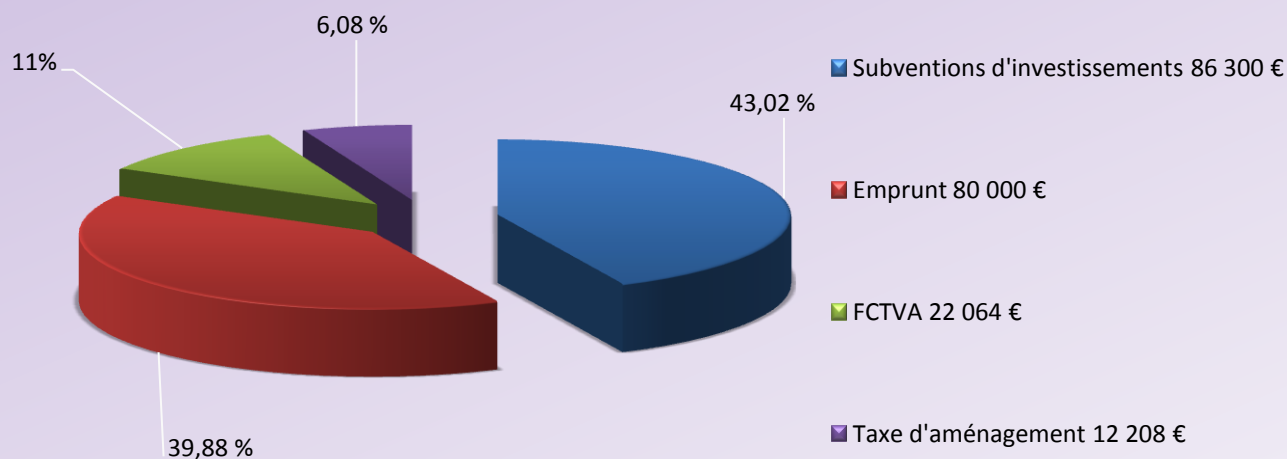


L'investissement

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



PRINCIPALES DEPENSES PREVUES EN 2012

Voirie

Réfection de la route de Planoy à Vaudoy : 30 000 €
Aménagement de sécurité (entrée du village) : 6 000 €
Signalisation : 2 300 €
Campagne annuelle de rebouchage des trous : 4 000 €

Investissement Bâtiments publics

Ecole, ventilation : 3 576 €
Création du gîte : 20 000 € (dont 7 700 € prévus en 2011 et reportés en 2012)

Entretien Bâtiments publics

Ecole, peintures et divers : 18 368 €
Mairie, fenêtres : 10 870 €
Salle polyvalente : 11 471 € (chéneaux, gouttières, vitrification du parquet)

Agencement et aménagement de terrains

Plantation d'arbres et création massifs : 2 275 €
Barbecue : 1 000 €
Réseau assainissement parking : 1 900 €

Equipements sportifs

Création d'un city-stade, réfection du terrain de tennis et éclairage : 113 005 €
(Subventions obtenues : 40 300 €)

Etudes

PLU : 10 000 €
Etude et architecte contrat rural : 30 000 €

Divers matériels

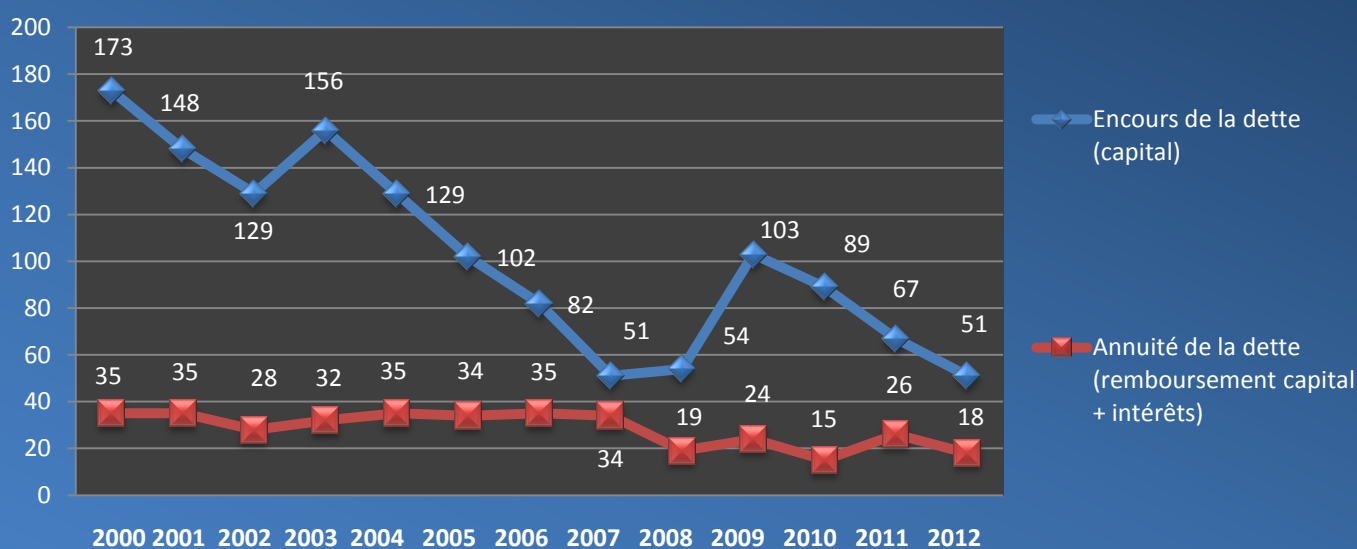
Cuve à fuel : 2 000 €
Tracteur tondeuse : 6 000 €
Armoire phytosanitaire : 1 000 €



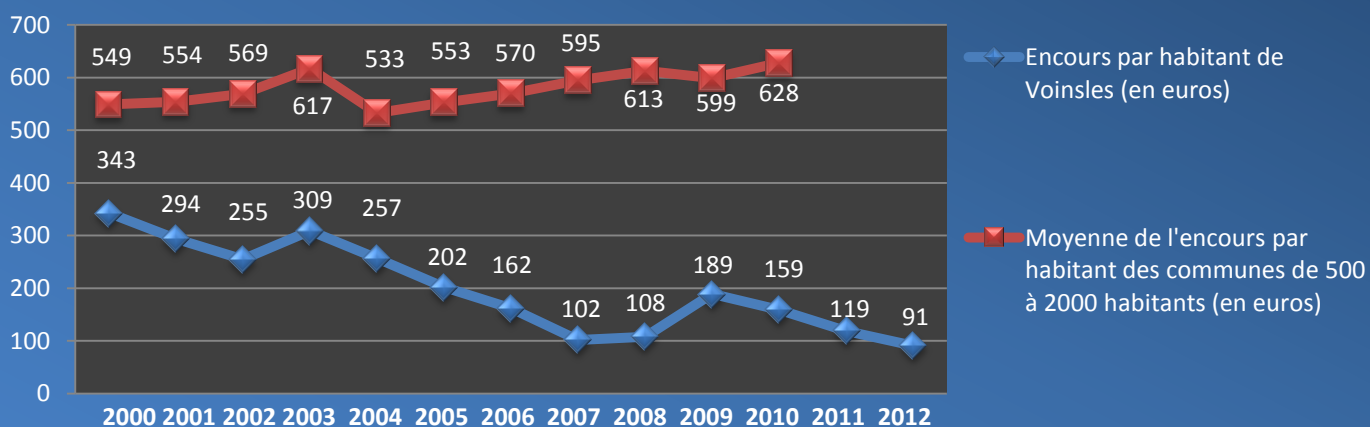
projet city-stade

EVOLUTION DE LA DETTE DE LA COMMUNE

Les graphiques suivants représentent l'évolution de la dette (capital restant dû) et du remboursement annuel (capital et intérêts) de la commune depuis 2000. Depuis 2008, la dette communale est revenue à des montants maîtrisés, ce qui a permis à la municipalité de conduire une politique d'investissement dynamique. Un nouvel emprunt de 80 000 € sera d'ailleurs réalisé en 2012 ; il permettra de financer les projets d'équipement à long terme, qui seront engagés dès cette année (city-stade, contrat rural, ...)



Comparatif de l'encours de la dette par habitant de Voinsles et la moyenne des communes de la strate (en euros)



Les moyennes de l'encours de la strate pour 2011 et 2012 ne sont pas encore connues à ce jour. La strate de la population globale représente une moyenne nationale des communes de 500 à 2000 habitants.